

Marathon de la Parole: Heure 22

le 11 avril 2025 à 15h De

Levitique 6,1 à Levitique 10,20

15:00

Lecteur: 1

6,1 Yahvé parla à Moïse et dit: **6,2** Donne ces ordres à Aaron et à ses fils: Voici le rituel de l'holocauste. (C'est l'holocauste qui se trouve sur le brasier de l'autel toute la nuit jusqu'au matin et que le feu de l'autel consume.) **6,3** Le prêtre revêtira sa tunique de lin et d'un caleçon de lin couvrira son corps. Puis il enlèvera la cendre grasse de l'holocauste consumé par le feu sur l'autel et la déposera à côté de l'autel. **6,4** Il retirera alors ses vêtements; il en revêtira d'autres et transportera cette cendre grasse en un lieu pur hors du camp. **6,5** Le feu qui sur l'autel consume l'holocauste ne s'éteindra pas. Chaque matin le prêtre l'alimentera de bois. Il y disposera l'holocauste et y fera fumer les graisses des sacrifices de communion. **6,6** Un feu perpétuel brûlera sur l'autel sans s'éteindre. **6,7** Voici le rituel de l'oblation: Après que l'un des fils d'Aaron l'aura apportée devant l'autel en présence de Yahvé, **6,8** après qu'il en aura prélevé une poignée de fleur de farine (avec l'huile et tout l'encens qu'on y a joint), après qu'il en aura fait fumer à l'autel le mémorial en parfum d'apaisement pour Yahvé, **6,9** Aaron et ses fils mangeront le reste sous forme de pains sans levain. Ils le mangeront dans un lieu pur sur le parvis de la Tente du Rendez-vous. **6,10** On ne cuira pas avec du levain la part de mes mets que je leur donne. C'est une part très sainte comme le sacrifice pour le péché et le sacrifice de réparation. **6,11** Tout mâle d'entre les fils d'Aaron pourra manger cette part des mets de Yahvé (c'est pour tous vos descendants une loi perpétuelle) et tout ce qui y touche se trouvera consacré. **6,12** Yahvé parla à Moïse et lui dit: **6,13** Voici l'offrande que feront à Yahvé Aaron et ses fils le jour de leur onction: un dixième de mesure de fleur de farine à titre d'oblation perpétuelle, moitié le matin et moitié le soir. **6,14** Elle sera préparée sur la plaque, à l'huile, comme un mélange; tu apporteras la pâte sous forme d'oblation en plusieurs morceaux que tu offriras en parfum d'apaisement pour Yahvé. **6,15** Le prêtre qui parmi ses fils recevra l'onction fera de même. C'est une loi perpétuelle. Pour Yahvé cette oblation passera tout entière en fumée. **6,16** Toute oblation faite par un prêtre doit être un sacrifice total, on n'en mangera pas. **6,17** Yahvé parla à Moïse et dit: **6,18** Parle à Aaron et à ses fils, dis-leur: Voici le rituel du sacrifice pour le péché. La victime en sera immolée devant Yahvé, là où l'on immole l'holocauste. C'est une chose très sainte. **6,19** Le prêtre qui aura offert ce sacrifice la mangera. Elle sera mangée dans un lieu sacré sur le parvis de la Tente du Rendez-vous. **6,20** Tout ce qui en touchera la chair se trouvera consacré et, si du sang gicle sur les vêtements, la tache sera nettoyée dans un lieu sacré. **6,21** Le vase d'argile où la viande aura cuit sera brisé et, si elle a cuit dans un vase de bronze, il sera frotté et rincé à grande eau. **6,22** Tout mâle parmi les prêtres en pourra manger, c'est une chose très sainte; **6,23** mais on ne mangera aucune des victimes offertes pour le péché, dont le sang aura été porté dans la Tente du Rendez-vous pour faire l'expiation dans le sanctuaire: elles seront livrées au feu.

Temps de lecture indicatif: 4.1 minutes.

Lecteur: 2

Psaumes

131,1 Cantique des degrés. Yahvé, souviens-toi de David, De toutes ses peines!

131,2 Il jura à Yahvé, Il fit ce voeu au puissant de Jacob:

131,3 Je n'entrerai pas dans la tente où j'habite, Je ne monterai pas sur le lit où je repose,

131,4 Je ne donnerai ni sommeil à mes yeux, Ni assoupissement à mes paupières.

131,5 Jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu pour Yahvé, Une demeure pour le puissant de Jacob.

131,6 Voici, nous en entendîmes parler à Éphrata, Nous la trouvâmes dans les champs de Jaar...

131,1 Allons à sa demeure, Prosternons-nous devant son marchepied!...

131,8 Lève-toi, Yahvé, viens à ton lieu de repos, Toi et l'arche de ta majesté!

131,9 Que tes prêtres soient revêtus de justice, Et que tes fidèles poussent des cris de joie!

131,10 A cause de David, ton serviteur, Ne repousse pas ton oint!

131,11 Yahvé a juré la vérité à David, Il n'en reviendra pas; Je mettrai sur ton trône un fruit de tes entrailles.

131,12 Si tes fils observent mon alliance Et mes préceptes que je leur enseigne, Leurs fils aussi pour toujours Seront assis sur ton trône.

131,13 Oui, Yahvé a choisi Sion, Il l'a désirée pour sa demeure:

131,14 C'est mon lieu de repos à toujours; J'y habiterai, car je l'ai désirée.

131,15 Je bénirai sa nourriture, Je rassasierai de pain ses indigents;

131,16 Je revêtirai de salut ses prêtres, Et ses fidèles pousseront des cris de joie.

131,17 Là j'élèverai la puissance de David, Je préparerai une lampe à mon oint,

131,18 Je revêtirai de honte ses ennemis, Et sur lui brillera sa couronne.

Temps de lecture indicatif: 2.3 minutes.

Livre du Lévitique

7,1 Voici le rituel du sacrifice de réparation: C'est une chose très sainte. 7,2 On immolera la victime là où l'on immole les holocaustes et le prêtre en fera couler le sang sur le pourtour de l'autel. 7,3 Puis il en offrira toute la graisse: la queue, la graisse qui couvre les entrailles, 7,4 les deux rognons, la graisse qui y adhère ainsi qu'aux lombes, la masse graisseuse qu'il détachera du foie et des rognons. 7,5 Le prêtre fera fumer ces morceaux à l'autel comme mets consumés pour Yahvé. C'est un sacrifice de réparation: 7,6 tout mâle parmi les prêtres en pourra manger. On en mangera dans un lieu sacré, c'est une chose très sainte. 7,7 Tel le sacrifice pour le péché, tel le sacrifice de réparation: il y a pour eux même rituel. Au prêtre reviendra l'offrande avec laquelle il a fait le rite d'expiation. 7,8 La peau de la victime qu'un homme aura présentée à un prêtre pour être offerte en holocauste reviendra à ce prêtre. 7,9 Toute oblation cuite au four, toute oblation préparée dans un moule ou sur la plaque reviendra au prêtre qui l'aura offerte. 7,10 Toute oblation pétrie à l'huile ou sèche reviendra à tous les fils d'Aaron sans distinction. 7,11 Voici le rituel du sacrifice de communion qu'on offrira à Yahvé: 7,12 Si on le joint à un sacrifice avec louange, on ajoutera à celui-ci une offrande de gâteaux sans levain pétris à l'huile, de galettes sans levain frottées d'huile et de fleur de farine en mélange sous forme de gâteaux pétris à l'huile. 7,13 On ajoutera donc cette offrande aux gâteaux de pain fermenté et au sacrifice de communion avec louange. 7,14 On présentera l'un des gâteaux de cette offrande à titre de prélèvement pour Yahvé; il reviendra au prêtre qui aura fait couler le sang du sacrifice de communion. 7,15 La chair de la victime sera mangée le jour même où sera faite l'offrande, sans en rien laisser jusqu'au lendemain matin. 7,16 Si la victime est offerte à titre de sacrifice votif ou volontaire, elle sera mangée le jour où on l'offrira ainsi que le lendemain, 7,17 mais on jettera au feu le troisième jour ce qui resterait de la chair de la victime. 7,18 S'il arrive qu'au troisième jour on mange de la chair offerte en sacrifice de communion, celui qui l'aura offerte ne sera pas agréé. Il ne lui en sera pas tenu compte, c'est de la viande avariée et la personne qui en mangera portera le poids de sa faute. 7,19 La chair qui aura touché quoi que ce soit d'impur ne pourra être mangée, on la jettera au feu. Quiconque est pur pourra manger de la chair, 7,20 mais si quelqu'un se trouve en état d'impureté et mange de la chair d'un sacrifice de communion offert à Yahvé, celui-là sera retranché de sa race. 7,21 Si quelqu'un touche à une impureté quelconque, d'homme, d'animal ou d'une chose immonde quelle qu'elle soit, et mange ensuite la chair d'un sacrifice de communion offert à Yahvé, celui-là sera retranché de sa race.

Temps de lecture indicatif: 3.6 minutes.

15:15

Lecteur: 4

7,22 Yahvé parla à Moïse et dit: 7,23 Parle aux Israélites, dis-leur: Vous ne mangerez pas de graisse de taureau, de mouton ou de chèvre. 7,24 La graisse d'une bête morte ou déchirée pourra servir à tout usage, mais vous n'en mangerez point. 7,25 Quiconque en effet mange la graisse d'un animal dont on offre un mets à Yahvé, celui-là sera retranché de sa race. 7,26 Où que vous habitiez, vous ne mangerez pas de sang, qu'il s'agisse d'oiseau ou d'animal. 7,27 Quiconque mange du sang, quel qu'il soit, celui-là sera retranché de sa race. 7,28 Yahvé parla à Moïse et dit: 7,29 Parle aux Israélites, dis-leur: Celui qui offrira un sacrifice de communion à Yahvé lui apportera pour offrande une part de son sacrifice. 7,30 Il apportera de ses propres mains le mets de Yahvé, c'est-à-dire la graisse qui adhère à la poitrine. Il l'apportera ainsi que la poitrine avec laquelle il doit faire le geste de présentation devant Yahvé. 7,31 Le prêtre fera fumer la graisse à l'autel et la poitrine reviendra à Aaron et à ses fils. 7,32 A titre de prélèvement sur vos sacrifices de communion, vous donnerez au prêtre la cuisse droite. 7,33 Cette cuisse droite sera la part de celui des fils d'Aaron qui aura offert le sang et la graisse du sacrifice de communion. 7,34 Je retiens en effet aux enfants d'Israël sur leurs sacrifices de communion la poitrine à offrir et la cuisse à prélever; je les donne à Aaron le prêtre, et à ses fils: c'est une loi perpétuelle pour les Israélites. 7,35 Telle fut la part d'Aaron sur les mets consumés de Yahvé et celle de ses fils, le jour où il les présenta à Yahvé pour qu'ils soient ses prêtres. 7,36 C'est ce que Yahvé ordonne aux Israélites de leur donner le jour de leur onction: loi perpétuelle pour tous leurs descendants. 7,37 Tel est le rituel concernant l'holocauste, l'oblation, le sacrifice pour le péché, les sacrifices de réparation, d'investiture et de communion. 7,38 C'est ce que Yahvé a ordonné à Moïse sur le mont Sinaï le jour où il ordonna aux Israélites de présenter leurs offrandes à Yahvé dans le désert du Sinaï.

Temps de lecture indicatif: 2.6 minutes.

Lecteur: 5

Psaumes

19,1 Au chef des chantres. Psaume de David.

19,2 Que Yahvé t'exauce au jour de la détresse, Que le nom du Dieu de Jacob te protège!

19,3 Que du sanctuaire il t'envoie du secours, Que de Sion il te soutienne!

19,4 Qu'il se souvienne de toutes tes offrandes, Et qu'il agrée tes holocaustes! -Pause.

19,5 Qu'il te donne ce que ton coeur désire, Et qu'il accomplisse tous tes desseins!

19,6 Nous nous réjouissons de ton salut, Nous lèverons l'étendard au nom de notre Dieu; Yahvé exaucera tous tes vœux.

19,7 Je sais déjà que Yahvé sauve son oint; Il l'exaucera des cieux, de sa sainte demeure, Par le secours puissant de sa droite.

19,8 Ceux-ci s'appuient sur leurs chars, ceux-là sur leurs chevaux; Nous, nous invoquons le nom de Yahvé, notre Dieu.

19,9 Eux, ils plient, et ils tombent; Nous, nous tenons ferme, et restons debout.

19,10 Yahvé, sauve le roi! Qu'il nous exauce, quand nous l'invoquons! 21

Temps de lecture indicatif: 1.3 minutes.

Livre du Lévitique

8,1 Yahvé parla à Moïse et dit: **8,2** Prends Aaron, ses fils avec lui, les vêtements, l'huile d'onction, le taureau du sacrifice pour le péché, les deux béliers, la corbeille des azymes. **8,3** Puis convoque toute la communauté à l'entrée de la Tente du Rendez-vous. **8,4** Moïse suivit les ordres de Yahvé, la communauté se réunit à l'entrée de la Tente du Rendez-vous, **8,5** et Moïse lui dit: "Voici ce que Yahvé a ordonné de faire." **8,6** Il fit approcher Aaron et ses fils et les lava dans l'eau. **8,7** Il lui mit la tunique, lui passa la ceinture, le revêtit du manteau et plaça sur lui l'éphod. Puis il le ceignit de l'écharpe de l'éphod et la fixa sur lui. **8,8** Il lui imposa le pectoral, où il mit l'Urim et le Tummim. **8,9** Sur la tête il lui mit le turban, et sur le devant du turban la fleur d'or; c'est le signe de sainte consécration tel que Yahvé le prescrivit à Moïse. **8,10** Moïse prit alors l'huile d'onction, il oignit pour les consacrer la Demeure et tout ce qui s'y trouvait. **8,11** Il fit sept aspersion sur l'autel et oignit pour les consacrer l'autel et ses accessoires, le bassin et son socle. **8,12** Il versa de l'huile d'onction sur la tête d'Aaron, et l'oignit pour le consacrer. **8,13** Moïse fit alors approcher les fils d'Aaron, qu'il revêtit de tuniques, auxquels il passa des ceintures et fixa des calottes, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse. **8,14** Puis il fit approcher le taureau du sacrifice pour le péché. Aaron et ses fils posèrent leur main sur la tête de cette victime, **8,15** et Moïse l'immola. Il prit alors le sang, avec son doigt il en déposa sur les cornes du pourtour de l'autel pour ôter le péché de celui-ci. Puis il versa le sang à la base de l'autel, qu'il consacra en faisant sur lui le rite d'expiation. **8,16** Il prit ensuite toute la graisse qui enveloppe les entrailles, la masse de graisse qui part du foie, les deux rognons et leur graisse, et il les fit fumer à l'autel. **8,17** Quant à la peau du taureau, sa chair et sa fiente, il les brûla hors du camp comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse. **8,18** Il fit alors approcher le bélier de l'holocauste. Aaron et ses fils posèrent leur main sur la tête de ce bélier, **8,19** et Moïse l'immola. Il en fit couler le sang sur le pourtour de l'autel. **8,20** Puis il dépeça le bélier en quartiers et fit fumer la tête, les quartiers et la graisse. **8,21** Il lava dans l'eau les entrailles et les pattes et fit fumer à l'autel le bélier tout entier. C'était un holocauste en parfum d'apaisement, un mets consommé pour Yahvé, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse.

Temps de lecture indicatif: 3.3 minutes.

15:30

Lecteur: 7

8,22 Il fit alors approcher le second bélier, bélier du sacrifice d'investiture. Aaron et ses fils posèrent leur main sur la tête de ce bélier, **8,23** et Moïse l'immola. Il en prit du sang qu'il déposa sur le lobe de l'oreille droite d'Aaron, sur le pouce de sa main droite et sur le gros orteil de son pied droit. **8,24** Puis il fit approcher les fils d'Aaron et déposa de ce sang sur le lobe de leur oreille droite, sur le pouce de leur main droite et sur le gros orteil de leur pied droit. Moïse fit ensuite couler le sang sur le pourtour de l'autel; **8,25** il prit aussi la graisse: la queue, toute la graisse qui adhère aux entrailles, la masse de graisse qui part du foie, les deux rognons et leur graisse, la cuisse droite. **8,26** De la corbeille des azymes placée devant Yahvé il prit un gâteau d'azyme, un gâteau de pain à l'huile, et une galette qu'il joignit aux graisses et à la cuisse droite. **8,27** Il mit le tout dans les mains d'Aaron et dans celles de ses fils et fit le geste de présentation devant Yahvé. **8,28** Moïse les reprit alors de leurs mains et les fit fumer à l'autel en plus de l'holocauste. C'était le sacrifice d'investiture en parfum d'apaisement, un mets consumé pour Yahvé. **8,29** Moïse prit aussi la poitrine et fit le geste de présentation devant Yahvé. Ce fut la part du bélier d'investiture qui revint à Moïse, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse. **8,30** Moïse prit ensuite de l'huile d'onction et du sang qui était sur l'autel; il en aspergea Aaron et ses vêtements ainsi que ses fils et leurs vêtements. Il consacra par là Aaron et ses vêtements ainsi que ses fils et leurs vêtements. **8,31** Moïse dit alors à Aaron et à ses fils: "Faites cuire la viande à l'entrée de la Tente du Rendez-vous; vous la mangerez là, ainsi que le pain déposé dans la corbeille du sacrifice d'investiture, comme je l'ai ordonné en disant: Aaron et ses fils le mangeront. **8,32** Ce qui reste de la viande et du pain, vous le brûlerez. **8,33** Sept jours durant vous ne quitterez pas l'entrée de la Tente du Rendez-vous jusqu'à ce que s'achève le temps de votre investiture, car il faudra sept jours pour votre investiture. **8,34** Yahvé a commandé de procéder comme on a procédé aujourd'hui pour accomplir sur vous le rite d'expiation, **8,35** et, pendant sept jours, jour et nuit, vous demeurerez à l'entrée de la Tente du Rendez-vous en observant le rituel de Yahvé; ainsi vous ne mourrez pas. C'est en effet l'ordre que j'ai reçu." **8,36** Aaron et ses fils firent tout ce que Yahvé avait ordonné par l'intermédiaire de Moïse.

Temps de lecture indicatif: 3.1 minutes.

9,1 Au huitième jour Moïse convoqua Aaron, ses fils et les anciens d'Israël; **9,2** il dit à Aaron: "Prends un veau pour faire un sacrifice pour le péché et un bélier pour un holocauste, l'un et l'autre sans défaut, et amène-les devant Yahvé." **9,3** Tu diras ensuite aux enfants d'Israël: "Prenez un bouc pour offrir un sacrifice pour le péché, un veau et un agneau d'un an (tous deux sans défaut) pour un holocauste, **9,4** un taureau et un bélier pour des sacrifices de communion à immoler devant Yahvé, enfin une oblation pétrie à l'huile. Aujourd'hui en effet Yahvé vous apparaîtra." **9,5** Ils amenèrent devant la Tente du Rendez-vous ce qu'avait commandé Moïse, puis toute la communauté s'approcha et se tint devant Yahvé. **9,6** Moïse dit: "Voici ce que Yahvé vous a ordonné de faire pour que sa gloire vous apparaisse." **9,7** Moïse alors s'adressa à Aaron: "Approche-toi de l'autel, offre ton sacrifice pour le péché et ton holocauste, et fais ainsi le rite d'expiation pour toi et pour ta maison. Présente alors l'offrande du peuple et fais pour lui le rite d'expiation comme l'a ordonné Yahvé." **9,8** Aaron s'approcha de l'autel, immola le veau du sacrifice pour son propre péché. **9,9** Puis les fils d'Aaron lui présentèrent le sang; il y trempa le doigt et en déposa sur les cornes de l'autel, puis il versa le sang à la base de l'autel. **9,10** La graisse du sacrifice pour le péché, les rognons et la masse de graisse qui part du foie, il les fit fumer à l'autel comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse; **9,11** la chair et la peau, il les brûla hors du camp. **9,12** Il immola ensuite l'holocauste, dont les fils d'Aaron lui remirent le sang; il le fit couler sur le pourtour de l'autel. **9,13** Ils lui remirent aussi la victime dépecée en quartiers, ainsi que la tête, et il les fit fumer à l'autel. **9,14** Il lava entrailles et pattes et les fit fumer à l'autel en plus de l'holocauste. **9,15** Il présenta alors l'offrande du peuple: il prit le bouc du sacrifice pour le péché du peuple, il l'immola et en fit un sacrifice pour le péché de la même manière que pour le premier. **9,16** Il fit alors approcher l'holocauste et procéda selon la règle. **9,17** Puis, ayant fait approcher l'oblation, il en prit une pleine poignée qu'il fit fumer à l'autel en plus de l'holocauste du matin. **9,18** Enfin il immola le taureau et le bélier en sacrifice de communion pour le peuple. Les fils d'Aaron lui en remirent le sang et il le fit couler sur le pourtour de l'autel. **9,19** Les graisses de ce taureau et de ce bélier, la queue, la graisse enveloppante, les rognons, la masse de graisse qui part du foie, **9,20** il les posa sur les poitrines et les fit fumer à l'autel. **9,21** Avec les poitrines et la cuisse droite Aaron fit le geste de présentation devant Yahvé, comme Yahvé l'avait ordonné à Moïse. **9,22** Aaron éleva les mains vers le peuple et le bénit. Ayant ainsi accompli le sacrifice pour le péché, l'holocauste et le sacrifice de communion, il descendit; **9,23** avec Moïse il entra dans la Tente du Rendez-vous. Puis ils en sortirent tous deux pour bénir le peuple. La gloire de Yahvé apparut à tout le peuple, **9,24** une flamme jaillit de devant Yahvé, qui dévora sur l'autel l'holocauste et les graisses. A cette vue le peuple entier poussa des cris de jubilation et tous tombèrent la face contre terre.

Temps de lecture indicatif: 4.1 minutes.

Lecteur: 9

10,1 Les fils d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun leur encensoir. Ils y mirent du feu sur lequel ils posèrent de l'encens, et ils présentèrent devant Yahvé un feu irrégulier qu'il ne leur avait pas prescrit. **10,2** De devant Yahvé jaillit alors une flamme qui les dévora, et ils périrent en présence de Yahvé. **10,3** Moïse dit alors à Aaron: "C'est là ce que Yahvé avait déclaré par ces mots: En mes proches je montre ma sainteté, et devant tout le peuple je montre ma gloire." Aaron resta muet. **10,4** Moïse appela Mishaël et Elçaphân, fils d'Uzziel oncle d'Aaron, et leur dit: "Approchez et emportez vos frères loin du sanctuaire, hors du camp." **10,5** Ils s'approchèrent et les emportèrent dans leurs propres tuniques, hors du camp, comme Moïse l'avait dit. **10,6** Moïse dit à Aaron et à ses fils, Eléazar et Itamar: "Ne déliez point vos cheveux et ne déchirez point vos vêtements, vous ne mourrez pas. C'est contre la communauté tout entière qu'il s'est irrité, c'est toute la maison d'Israël qui pleurera vos frères, ces victimes du feu de Yahvé. **10,7** Ne quittez pas l'entrée de la Tente du Rendez-vous de peur que vous ne mouriez, vous avez eu en effet sur vous l'huile de l'onction de Yahvé." Ils se conformèrent aux paroles de Moïse. **10,8** Yahvé parla à Aaron et dit: **10,9** "Quand vous venez à la Tente du Rendez-vous, toi et tes fils avec toi, ne buvez ni vin ni autre boisson fermentée; alors vous ne mourrez pas. C'est pour tous vos descendants une loi perpétuelle. **10,10** Qu'il en soit de même quand vous séparez le sacré et le profane, l'impur et le pur, **10,11** et quand vous faites connaître aux Israélites n'importe lequel des décrets que Yahvé a édictés pour vous par l'intermédiaire de Moïse." **10,12** Moïse dit à Aaron et à ses fils survivants, Eléazar et Itamar: "Prenez l'oblation qui reste des mets de Yahvé. Mangez-en les azymes à côté de l'autel, car c'est chose très sainte. **10,13** Puis mangez-la dans un lieu sacré: c'est la part prescrite pour toi et tes fils sur les mets de Yahvé; ainsi en ai-je reçu l'ordre. **10,14** "La poitrine de présentation et la cuisse de prélèvement, vous les mangerez dans un lieu pur, toi, tes fils et tes filles avec toi; c'est la part prescrite, pour toi et tes fils, celle que l'on te donne sur les sacrifices de communion des Israélites. **10,15** La cuisse de prélèvement et la poitrine de présentation qui accompagnent les graisses consommées te reviennent, à toi et à tes fils avec toi, après qu'on les aura offertes en geste de présentation devant Yahvé; ceci en vertu d'une loi perpétuelle, comme Yahvé l'a ordonné." **10,16** Moïse s'enquit alors du bouc offert en sacrifice pour le péché: voilà qu'on l'avait brûlé! Il s'irrita contre Eléazar et Itamar, les fils survivants d'Aaron: **10,17** "Pourquoi, dit-il, n'avez-vous pas mangé cette victime dans le lieu sacré? Car c'est une chose très sainte qui vous a été donnée pour ôter la faute de la communauté en faisant sur elle le rite d'expiation devant Yahvé. **10,18** Puisque le sang n'en a pas été porté à l'intérieur du sanctuaire, vous y deviez manger la chair comme je l'avais ordonné." **10,19** Aaron dit à Moïse: "Voici qu'ils ont offert aujourd'hui leur sacrifice pour le péché et leur holocauste devant Yahvé! Qu'il se fût agi de moi, si j'avais mangé aujourd'hui de la victime pour le péché, cela eût-il paru bon à Yahvé?" **10,20** Moïse entendit, et cela lui parut bon.

Temps de lecture indicatif: 4.0 minutes.
